Envoyé en préfecture le 28/10/2025

ID: 026-212601249-20251027-DEL 2025 058-DE

Recu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 29/10/25



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICI Séance du 27 octobre 2025

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoilesur-Rhône, dûment convoqué en date du 21 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (18): Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

Absents avant donné pouvoir (5): Christiane PERALDE pouvoir à Anne-Marie DUBOIS, Françoise DELAMONTAGNE pouvoir à Odile MOURIER, Jean-Christophe CHASTANG pouvoir à Daniel IMBERT, Christine JARGEAT pouvoir à Marie-Claire FAURE, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

Absents (3): Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.

Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

50

127

635

Bil

窗

107

105

81

55

15

102

120

10 13 20

500

23

Le Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2025-058) AVENANT 1 LOT 14 ENTREPRISE VIGNAL ENERGIES MARCHE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RÉHABILITATION ET **EXTENSION POLYVALENT**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales.

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et L. 2194-2 et R. 2194-1 à R. 2194-9 relatifs aux modifications des contrats en cours d'exécution ;

Vu la décision n°2025-024 attribuant le marché de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications techniques, non prévues au marché initial, pour le lot N°14 - plomberie - sanitaire - CRV, dont l'entreprise VIGNAL ENERGIES est titulaire, notamment pour équiper la cuisine du fover :

Montant marché initial lot 14: 266 144.73€ HT

Montant de l'avenant N°1 lot 14 : + 17 387.65€ HT (plus-value)

Total du marché lot 14 après avenant N°1 : 283 532.38€ HT, soit 340 238.85€ TTC

Soit + 6.53% par rapport au marché initial

Après en avoir délibéré Le conseil Municipal décide à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le 29 (10 / 25



ID: 026-212601249-20251027-DEL_2025_058-DE

D'ACCEPTER l'avenant N°1 au lot 14 « plomberie, sanitaire, CRV », du marché de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent,

100

200

100

100

翅

688

102

8

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant N°1 du lot 14, dont l'entreprise VIGNAL ENERGIES est titulaire

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

> **ETOILE SUR RHONE** Le 27 octobre 2025 Le Maire,

Françoise CHAZAL